

grand nombre d'affaires dont l'expédition laisse constamment à désirer. Ne pourrait-on pas établir une commission à qui l'on confierait le soin, en ce qui touche aux travaux publics, d'établir un système, afin qu'on ne soit pas simplement obligé de se plier aux sollicitations de telle ou telle partie du pays, de tel ou tel député qui se trouve dans les bonnes grâces des dieux, mais qui a besoin de deniers pour l'aider au point de vue politique ? Si les travaux publics s'exécutaient de cette façon, d'après ce système établi, si l'on n'exécutait que les ouvrages nécessaires et profitables au pays—nécessaires, parfois quoique pas toujours avantageux—le pays s'en trouverait bien. Les prérogatives publiques du pays ne dépendent pas du Gouvernement, ni ne sont administrées par lui ; elles sont à la merci des influences des amis politiques qui, sur un simple signe de la main, peuvent les accaparer ; il faudrait demander des soumissions publiques pour tous ces privilèges-là, en imposant certaines conditions, et en tâchant de réaliser sous forme de droit régalien, de subvention ou de bonus le plus de bénéfice possible.

On devrait supprimer complètement ces menées ténébreuses qui, de nos jours, permettent aux favoris du pouvoir d'accaparer les grands services d'utilité publique qui ne profitent plus dès lors qu'à ces heureux mortels. Dénudée de tout artifice, cette assertion est l'expression de ma pensée. Menée à bonne fin avec sagesse et pondération, cette suppression découragerait la corruption et la brigue et son effet se ferait promptement sentir dans la vie publique par le relèvement du niveau moral et l'épuration du sentiment populaire.

En ce qui a trait à la loi électorale, je suis d'avis que celui qui considère son droit de vote comme une marchandise, une chose qu'il peut vendre ou troquer, ne l'apprécie pas à sa juste valeur. D'où il suit naturellement qu'on devrait le priver de ce droit de vote qui n'est à ses yeux qu'un hochet et une marchandise. Il devrait y avoir une période de temps, plus ou moins longue, pendant laquelle celui qui entend brocanter son électorat serait privé de l'occasion d'exécuter son dessein. Je soumettrais au même châtement l'achat des consciences ; le corrupteur devrait perdre ses droits politiques, en sus des autres peines que la loi permet de lui infliger.

Si ces deux prescriptions étaient incorporées dans nos statuts et rigoureusement appliquées—ce qui serait facile à l'aide d'un représentant du ministère public entièrement indépendant des deux partis—elles produiraient un changement radical dans nos mœurs politiques. Tout cela peut facilement s'accomplir, si les hommes publics du Canada veulent seulement l'entreprendre. Ce n'est pas impossible ; c'est facile, il n'y a qu'à le vouloir.

Quant au tarif, nous sommes livrés à des conjectures. Dans le discours qu'il a pro-

noncé à Montréal et que j'ai lu attentivement, le ministre des Finances n'a pas pu entrer dans les détails, mais il a suffisamment esquissé les grandes lignes pour nous permettre d'entrevoir ce qui aura lieu. J'infère que le ministre des Finances se propose d'établir un tarif fantaisiste. Il devra agir avec une prudence extrême ; autrement, il causera des complications qui, en fin de compte, seront plus nuisibles que les autres résultats ne seront avantageux. Je ne m'oppose pas à une classification des marchandises, pourvu qu'elle soit claire et bien tranchée. Il y aura une certaine classification fantaisiste, une tentative de faire bonne figure aux différentes classes et aux divers groupes de la confédération canadienne.

J'espère que, dans le remaniement qui aura lieu, on cherchera moins à obtenir des avantages politiques qu'à rendre égale justice à toutes les parties du pays et à toutes les classes de la population. Je doute beaucoup que plusieurs modifications véritables soient faites aux droits actuels. Je crois qu'aujourd'hui la législation douanière offre autant d'importance qu'en 1879. Il est vrai que la situation est tout autre. Alors, il s'agissait de faire le premier pas dans une voie dont voulait nous détourner un puissant parti politique ; aujourd'hui, il faut raffermir les assises de la prospérité future du Canada. Du prochain remaniement dépend dans une large mesure l'avenir réservé au commerce intérieur ou extérieur de ce pays.

Tant que le tarif ne sera pas déposé, il y aura peu de commentaires à faire, mais il est certains principes assez clairs, il me semble, et sur lesquels nous pouvons tous tomber d'accord. En premier lieu, nul ministre des Finances ne saurait proposer un tarif qui contenterait ceux qui, dans chaque coin du pays, dans chaque classe de la population, entretiennent des opinions extrêmes. Celui qui l'entreprendrait aurait une tâche ardue à accomplir et aurait l'heur ou le malheur d'échouer dans sa tentative.

Il est impossible d'élaborer un tarif approprié à moins de prendre pour base l'intérêt commun de toute la population. Quelques entreprises et quelques groupes doivent subir des inconvénients momentanés qui seront atténués et compensés par le fait que toute mesure d'intérêt public profite à la longue à toutes les classes de la population. Un tel tarif sera la source de la prospérité nationale et la prospérité d'un pays rejaillit sur toutes les classes et tous les groupes. Le ministre des Finances l'a dit, nous ne voulons pas que l'Est soit en antagonisme avec l'Ouest, que l'ouvrier soit en lutte avec le patron, que l'artisan vienne en conflit avec le simple manœuvre. Tous sont des éléments essentiels de la communauté ; ils influent les uns sur les autres ; ils doivent agir de concert et la prospérité de l'un est un facteur de la prospérité universelle.